

Voici une autre réaction à la lettre envoyée par la Chambre des mines de la Colombie-Britannique:

Nous avons reçu votre lettre concernant le bill C-187 et découvert en la lisant qu'une compagnie comme la nôtre ne peut pas entreprendre de travaux d'exploration dans le territoire du Yukon.

Il est malheureux que le gouvernement ait choisi de limiter l'accès des capitaux à l'exploration. Notre compagnie va faire de la prospection minière dans tout le Canada, à l'exception du Yukon.

Et en voici encore une autre:

La conjoncture que nous avons connue au début de l'année et une extrapolation de nouveaux indices de restrictions imminentes nous ont amenés à réduire considérablement notre budget de 1970. Le choc du bill C-187 se fait sentir juste au moment où nous préparons notre budget de 1971, où figurent d'importants travaux pour lesquels nous avons pris des options avec des compagnies canadiennes.

Vous comprendrez que l'idée que nos perspectives d'avenir au Canada sont assombries du fait que nous nous inquiétons sérieusement des restrictions qui nous guettent. Si la tendance actuelle semble vouloir se maintenir, il se peut que nous remettons en cause notre disposition à investir de fortes sommes au Canada, et il se peut même que nous devions changer d'idée tout à fait et que nous rayions le Canada de la liste des pays où notre groupe peut réaliser des investissements profitables.

Ailleurs je lis:

Il y a quelque trois ans, M. Chrétien visitait l'Europe et cherchait à stimuler l'investissement européen dans la recherche et l'exploration minières au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Il faisait surtout valoir les possibilités de ces pays et la stabilité politique générale au Canada. Depuis lors, toutes les mesures que le gouvernement fédéral a adoptées tendent à changer complètement le climat de l'industrie minière au Canada; de nouvelles lois fiscales, des restrictions sur les capitaux étrangers dans le Yukon. Toutes ces mesures ont tendance à décourager les sociétés étrangères d'investir dans l'industrie minière canadienne qui se donne une politique nationaliste à l'instar des pays sud-américains et africains.

En ce qui concerne le Yukon, l'augmentation récente de la redevance a déjà constitué un facteur défavorable et qui ne se justifiait pas, selon moi, étant donné le coût élevé de la prospection et de l'exploration minière dans notre pays. Les dispositions du bill C-187 nous obligeraient à créer de nouvelles sociétés pour travailler dans le Yukon afin d'avoir des actionnaires canadiens dès le stade de la prospection.

Et ainsi de suite. Une autre lettre déclare:

Si ce bill était adopté, tous les autres facteurs étant égaux, je serais enclin à dire que, face à deux possibilités d'exploration aux perspectives analogues dont l'une s'offrirait en C.-B. et l'autre au Yukon, nous donnerions probablement la préférence à celle de la C.-B.

Et, dans une autre lettre, il est dit:

Si le bill C-187 était adopté, je ne verrais aucune raison de recommander à ma société de faire de l'exploration dans le Yukon. Je trouve qu'il ne serait pas équitable que nous prenions le gros risque de procéder à une exploration pour devoir ensuite partager de moitié le succès enregistré avec d'autres personnes qui n'auraient pris aucune part à la gageure énorme que constitue l'exploration initiale.

La Chambre des Mines de la Colombie-Britannique et du Yukon a fait parvenir au ministre des extraits de 30 lettres, dont la dernière résume probablement toute la question:

En ce qui concerne le bill C-187, les conditions qu'il impose auraient pour effet de mettre fin à tous travaux d'exploration que nous aurions pu envisager pour le Yukon.

Cela résume en effet la situation. L'industrie a communiqué ses vues; quelles sont celles des syndicats? Je lirai maintenant un télégramme que m'a envoyé le 18 janvier

[M. Nielsen.]

l'unité locale 31 de Whitehorse, territoire du Yukon, du syndicat des camionneurs, dont voici le texte:

Le syndicat des camionneurs tient à enregistrer son opposition au projet de bill C-187 concernant les minéraux du Yukon à cause de l'effet très défavorable qu'à notre avis il aurait pour l'économie et l'avenir de l'expansion du territoire du Yukon et de sa population. Déjà nos membres ressentent les effets de la remise à plus tard de constructions par suite du Livre blanc sur la réforme fiscale en suspens, et l'adoption du bill C-187 entraînerait pour eux un chômage considérable ainsi que des difficultés économiques pour tout habitant du Yukon associé à l'industrie minière du Yukon.

Le signataire est Frank Bachmier, représentant commercial. On pourrait répéter cette opinion des travailleurs, mais je ne vais pas retarder la Chambre. J'ai reçu plusieurs autres instances. Je vais lire un extrait d'un long télégramme daté du 8 février que m'a fait tenir une compagnie qui s'occupe de représentation pour l'industrie minière au Yukon. La compagnie, Archer, Cathro & Associates Ltd., est une petite compagnie. Voici cet extrait:

Pendant l'année 1970, notre firme a géré des programmes d'exploration minière au Yukon dont la valeur représente plus de \$750,000 en plus d'un intérêt important dans un projet de construction de casino. La plupart de ces investissements ont été attirés au Yukon uniquement grâce à nos efforts et ont été utilisés pour des biens et services. Cette année, notre volume d'affaires va probablement baisser d'un tiers au moins et va consister surtout dans la réalisation de projets entrepris avant la première lecture du bill C-187. Nous remarquons maintenant de la part des clients éventuels une forte prévention contre le Yukon, et nous craignons de ne pas trouver suffisamment de travail en 1971 pour maintenir notre base au Yukon. Nous avons maintenu notre bureau principal à Whitehorse depuis 1966 et nous avons concentré nos efforts sur le Yukon...

Ils critiquent ensuite le bill.

Pendant le séjour du ministre au Yukon, Jack Webster, l'éminent journaliste de la radio, lui a demandé de commenter mes prédictions sur le chômage. Le ministre a laissé entendre dans sa réponse que je devrais prouver le bien-fondé de mes dires. Je cite ces exemples et ces télégrammes, dont il est au courant, pour étayer mes affirmations.

● (3.20 p.m.)

Une fois déjà, le gouvernement libéral a fait une tentative semblable à celle qu'il fait aujourd'hui; à l'époque un député libéral s'est opposé à la mesure. Le ministre était alors M. Lesage et le député en cause, M. Aubrey Simmons. Certains députés se souviendront de l'attitude courageuse de M. Simmons à l'époque. Bien que le gouvernement se soit entêté à présenter des amendements à la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, qui auraient eu pour effet de permettre de faire des règlements applicables à la population du Yukon, ce député a réussi à faire retirer le bill après la première lecture et un débat écourté à l'étape de la deuxième lecture. Je ne peux faire mieux que de prier les députés de se reporter au discours de M. Simmons, dont le compte rendu commence à la page 4299 du *hansard* du 25 mai 1955. M. Simmons appuyé, je crois, par M. Green, a présenté une motion proposant que le bill ne soit pas lu pour la deuxième fois. Lorsque M. Glerridge a pris la parole pour appuyer la position adoptée par M. Simmons—je vous signale qu'il a également été appuyé par les députés du NPD sur ce point—il a déclaré, ainsi qu'en fait foi la page 4113 du *hansard* du 25 mai 1955: